



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

QU'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du **budget 2025** aura lieu au 351 rue Turgeon, le **16 décembre 2024 à 19h**.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget 2025.

Le visionnement de la séance sera disponible dès le 17 décembre 2024 sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Hébertville, ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 3 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Sylvain Lemay
Directeur général et
greffier-trésorier